

qui s'était senti si faible quelques heures auparavant au milieu de la liberté des montagnes, Didier retrouva dans les fers toute sa présence d'esprit. Il traversa fièrement le village de Saint-Sorlin-d'Arves qu'il avait fui tout à l'heure, en proie à toutes les angoisses de la terreur, et chacun admira la noblesse de ses traits, la sérénité de son visage. Dans l'in-famie de la trahison dont il était victime, dans l'activité des poursuites auxquelles il était en butte, dans le souvenir des destinées de la France qu'il avait un instant tenues entre ses mains, dans la gravité de la peine inévitable qui pesait sur sa tête, Didier trouvait assez de stimulants pour exciter son courage.

A Saint-Sorlin, la maison d'un notaire servit de prison à Didier pendant la nuit ; de là, on le conduisit à Turin, où l'ambassadeur de France obtint peu de temps après son extradition (2).

Le lendemain, 18 mai, à deux heures de l'après-midi, Jean-Baptiste Sert se présenta à l'hôtel de la Préfecture de Grenoble et remit à M. de Montlivault un certificat du maréchal-des-logis des carabiniers royaux, attestant que c'était, sur la réquisition et d'après les indications de Sert, que Didier avait été fait prisonnier.

Sert et Balmain s'étaient partagé l'œuvre : Sert était resté à Saint-Jean de Maurienne avec Dussert et Durif, pendant que Balmain guidait les carabiniers jusqu'à son auberge de Saint-Sorlin-d'Arves. Ainsi fut accomplie la mission des traîtres qui devaient livrer au supplice le héros malheureux de la conspiration de 1816.

A. DUCOIN.

(2) Au moment de son arrestation, Didier avait 68 francs sur lui, plus deux rouleaux de papier qui furent remis au commandant du duché de Savoie.